



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 12 AVRIL 2022

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le douzième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux (2022-04-12).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Monsieur Gilbert Cabana.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-04-066

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :
QUE la session ouvre à 19 h 30.

2022-04-067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter.
SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents :
QUE l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** » :

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATIONS DU QUORUM |
|------|------------------|---|
| 1.0 | | OUVERTURE DE LA SESSION |
| 2.0 | | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 3.0 | | ADOPTION PROCÈS-VERBAL – MARS 2022 |
| 4.0 | | CORRESPONDANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | | DÉPÔT - RAPPORT DE CONFORMITÉ SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS FINANCE |
| 5.0 | | Dépôt des États financiers 2021. |
| 6.0 | | Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mars 2022. |
| | | ADMINISTRATION |
| 7.0 | | Autorisation des comptes à payer en avril 2022 et autres comptes payés affectant l'année 2022. |
| 8.0 | | Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain. |
| 9.0 | | Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat. |
| 10.0 | | Tous sujets relatifs – Demande de prix sur invitation /Entretien annuel estival des terrains de la municipalité. |
| 11.0 | | Renouvellement des assurances de la municipalité. |
| 12.0 | | Tous sujets relatifs – Garage municipal. |
| 13.0 | | Tous sujets relatifs – Assurance collective. |
| 14.0 | | Tous sujets relatifs – Déneigement. |
| 15.0 | | Tous sujets relatifs – Centre communautaire. |
| 16.0 | | Tous sujets relatifs – Achat d'une rétro caveuse. |
| 17.0 | | Tous sujets relatifs – Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de la Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. |
| 18.0 | | Tous sujets relatifs – Ventes de garage regroupées. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

- 19.0 Tous sujets relatifs – Paiement de travaux/ Asphaltage rue Michel, André, rang Roy et rang Viens– Retenue.
- 20.0 Tous sujets relatifs – Affectation du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté.
- 21.0 Tous sujets relatifs – Parc rue du Domaine.
- 22.0 **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
VOIRIE MUNICIPALE
HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)
URBANISME
- 23.0 Tous sujets relatifs – Acceptation / Recommandation du C.C.U.
LOISIRS
- 24.0 Tous sujets relatifs – Camps de jour.
- 25.0 Tous sujets relatifs – Personnel.
- 26.0 Tous sujets relatifs – Permis de Réunion et demande de subvention/Fête nationale 2022.
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2022-04-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 MARS 2022

Document soumis : Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 15 mars 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 15 mars 2022 est ADOPTÉ tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉPÔT DU RAPPORT DE CONFORMITÉ SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Les membres du conseil municipal, maire et conseillers prennent connaissance du rapport de conformité sur la transmission des rapports financiers, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2022-04-069

DÉPÔT AU CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021

Soumis au conseil : Conformément à la loi, la directrice générale/greffière-trésorière, dépose au conseil les ÉTATS FINANCIERS au 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du vérificateur. Copie du document a été remise aux membres du conseil par Monsieur Jean-Yves Trottier, vérificateur comptable de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton qui en fait la présentation au conseil;

ATTENDU QUE ce conseil prend note que Monsieur Jean-Yves Trottier vérificateur comptable de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton est satisfait du travail accompli par la direction générale et les employées concernées.

ATTENDU QUE ce conseil est satisfait des explications fournies par le vérificateur pour l'année financière 2021;

ATTENDU QUE les états financiers représentent les opérations effectuées durant l'année 2021;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:

QUE les états financiers ont été déposés conformément à la Loi et qu'ils représentent fidèlement les opérations autorisées et effectuées durant l'année 2021, selon l'examen effectué par Monsieur Jean-Yves Trottier, vérificateur comptable de l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

QUE le RAPPORT DU VÉRIFICATEUR a été déposé suite à la vérification comptable des livres de la municipalité.

QUE ce conseil accepte les ÉTATS FINANCIERS 2021 tels que déposés.

QUE ce conseil autorise, la directrice générale/greffière-trésorière, à signer les états financiers, tels que soumis.

2022-04-070

**RAPPORT VERBAL MARS 2022 - DIRECTRICE GÉNÉRALE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Soumis au conseil : Rapport verbal du 12 avril 2022 par Annie Lessard, directrice générale/ greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir entendu le rapport verbal de Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière, du 12 avril 2022 sur les autorisations de dépenses et la situation financière de mars 2022.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que dit.

2022-04-071

**APPROBATION DES COMPTES PAYABLES EN AVRIL 2022 & AUTRES
COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2022**

Soumis au conseil : Comptes payables en avril 2022 et autres comptes payés affectant l'année 2022;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois de mars 2022 sont ratifiés par le conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes payables en avril 2022 et ce, tels que soumis et autorise le paiement.

QUE ce conseil approuve les autres comptes payés affectant l'année 2022.

VENTE ET ACHAT DE TERRAIN

Aucune suite.

2022-04-072

**AUTORISATION DE PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT,
MANDAT/AVRIL 2022**

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes :

1. Exp : Contrôle qualitatif des matériaux (rue Authier et boul. de Montréal) 13 168,00.-\$, plus tx;
2. Exposition d'Antiquités d'Eastman /29^e Édition à la Grillade ; 500.-\$;
3. Canadien tire : achat d'une déchaumeuse tractable et d'un aérateur tractable ; 529,98.-\$, plus tx
4. Jodoom Électriques inc. ; entrée électrique parc Viens : 2 294,98.-\$, plus tx;
5. Drumco énergie : Remplacement du permulateur de la génératrice du Domaine; 8 313,39.-\$ tx inc;
6. Permaroute : Réparation d'asphalte ; 9 700,00.-\$, plus tx;
7. Pompex : Remplacement de l'automate :5 357,64.-\$, plus tx;
8. JL Tech : Achat de 6 poubelles pour parc Jacques L'Heureux; 5 862,00.-\$, plus tx;
9. Alarme J.P.com inc.: Système d'accès, caméras, alarme incendie et vol; 41 432,88.-\$, plus tx;
10. Préparation de deux terrains de volley-ball de plage; 21 000.-\$.

2022-04-073

**DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN ANNUEL
DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ / AMENDEMENT DE LA
RÉSOLUTION NO. 2022-03-058**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des pelouses est terminé depuis la fin de l'année 2021 et que la municipalité se doit de retourner en soumission pour obtenir de nouveaux prix;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté la résolution no. 2022-03-058 à cet effet et qu'après réflexion, il se doit d'amender ladite résolution pour finalement autoriser de retourner en processus de demande de prix sur invitation;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE la municipalité demande des prix à au moins deux entreprises pour l'entretien de ses terrains pour 1 an qui comprend le nettoyage des terrains, la tonte de gazon et le ramassage des feuilles à la Mairie et ce, selon le document soumis et pour les terrains indiqués.

QUE l'entretien devra se faire toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 octobre approximativement.

QU'une entente devra être faite avec le Service des Loisirs de la municipalité pour établir les journées de tonte en fonction des événements spéciaux.

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 4 mai 2022 à 11:00 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de retenir une ou aucune des soumissions reçues.

2022-04-074

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ DU 12 MAI 2022 AU 12 MAI 2023 ET ASSURANCE AUTOMOBILE DU 12 MAI 2022 AU 12 MAI 2023 AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) & ASSURANCE ACCIDENT-CADRES ET DIRECTION

Soumis au conseil : Facturation du 14 mars 2022 de FQM assurances;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby fait partie de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) datée du 14 mars 2022 concernant les assurances générales de la municipalité couvrant la période du 12 mai 2022 au 12 mai 2023 ainsi que les assurances automobile pour la période du 12 mai 2022 au 12 mai 2023, au coût approximatif de 61 098.86.-\$, taxes incluses, et ce, avec la police Assurance Accidents Cadres et Direction et Assurance accident bénévoles.

QUE, dans ces conditions, ce conseil autorise le paiement nécessaire de la prime.

2022-04-075

DÉCISION DU CONSEIL – LOCATION DU GARAGE MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte l'avis d'augmentation de loyer de Construction Sylvain Fortier inc. pour le garage municipal du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 au montant mensuel de 700.80\$ pour un total de 8 409.55-\$.

2022-04-076

DÉCISION DU CONSEIL – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

2022-04-077

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Document soumis : Devis de soumission;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux d'entretien des chemins d'hiver selon deux options;

ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le devis et autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public sur SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 9 mai 2022 à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-04-078

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE

Document soumis : les plans et devis préparés par l'architecte Chantal Brodeur et la firme d'ingénieurs FNX-Innov datés respectivement des 1 avril et 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour la construction du Centre culturel et communautaire dans le secteur des Loisirs;

ATTENDU QUE l'architecte Chantal Brodeur et la firme d'ingénieurs FNX-Innov ont été mandatés pour la préparation des plans et devis de ce projet;

ATTENDU QUE les plans d'architecture et devis ont été déposés en date du 1 avril 2022;

ATTENDU QUE les plans d'ingénierie ont été déposés en date du 4 avril 2022;

ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les plans et devis préparés par l'architecte Chantal Brodeur et la firme d'ingénieurs FNX-Innov datés respectivement des 1 avril et 4 avril 2022;

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public sur SEAO pour la construction du Centre culturel et communautaire dans le secteur des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE les soumissions seront reçues au plus tard le 9 mai 2022 à 11h00 et ouvertes publiquement par la suite;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-04-079

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO POUR L'ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE

Document soumis : devis d'appels d'offres;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée, selon les conditions déterminées dans le devis;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que l'appel d'offres doit être effectué selon un système d'évaluation et de pondération des offres;

ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public sur SEAO pour l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée, selon les conditions déterminées dans le devis.

QUE ce conseil accepte la grille d'évaluation et de pondération des offres proposées quant à l'évaluation des rétrocaveuses proposées par les soumissionnaires;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 9 mai 2022 à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-04-080

DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINTES INONDABLES DES RÉGLEMENTS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS MEMBRES – PÉRIODE 2022-2025

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté, en 2012, un premier Plan directeur de l'eau [ci-après « PDE »] qui prévoit l'application de la réglementation en matière de protection des rives, au moyen d'un programme d'inspection mis en place cette même année;

ATTENDU QUE la MRC a adopté un deuxième PDE couvrant la période 2017-2021, dont le plan d'action a permis la poursuite du programme d'inspection des bandes riveraines;

ATTENDU QUE la MRC et les Municipalités membres ont conclu le 4 mai 2017 une entente de fourniture de service d'inspection par la MRC concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage des municipalités membres;

ATTENDU QUE cette entente d'une durée de 4 ans est venue à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE l'adoption d'un plan d'action transitoire pour 2022 du PDE, lequel prévoit la poursuite du service d'inspection régional des bandes riveraines;

ATTENDU QUE les travaux d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE le PDE prévoit un contrôle et un suivi essentiels quant aux activités exercées dans les bandes riveraines, de telle sorte que les parties ont convenu que les inspecteurs de la MRC peuvent continuer, au fur et à mesure de leur entrée en vigueur, de faire appliquer les dispositions relatives à leur protection qui



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

No de résolution
ou annulation

seront intégrées dans les nouveaux règlements de zonage des différentes municipalités membres;

ATTENDU QUE le pouvoir d'inspection doit comprendre également le droit de visite ainsi que le pouvoir d'émettre des avis et des constats d'infraction en cas de non-respect des dispositions visées;

ATTENDU QUE la MRC a créé, par sa résolution numéro 2007-11-396, un Fonds vert pour pourvoir à des dépenses à caractère environnemental, dont l'élaboration du PDE et sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités membres ont convenu de conclure une entente de fourniture de services, conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature de cette entente de procéder et confirmer certaines nominations;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la signature par son maire Monsieur Marcel Gaudreau et sa directrice générale/greffière -trésorière Madame Annie Lessard, de l'Entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour la période 2022 à 2025 dont copie est jointe à la présente;

QU'à compter de la date de sa prise d'effet :

QUE la Municipalité désigne tous les membres du service d'inspection de la MRC en poste à titre de fonctionnaires autorisés pour l'application des dispositions de son nouveau règlement de zonage visées par l'entente;

QUE les membres des services d'inspection de la MRC sont autorisés à émettre des avis d'infraction ainsi que des constats d'infraction conformément aux règles prévues aux règlements de zonage;

QUE la Municipalité confirme que ces constats seront émis au nom de la Municipalité qui agit comme poursuivante.

2022-04-081

AUTORISATION DU CONSEIL – VENTES DE GARAGE REGROUPÉES, LAVE-O-DON ET VENTE DE LIVRE DE LA BIBLIOTHÈQUE SI NÉCESSAIRE / ANNÉE 2022

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise deux ventes de garage regroupées pour l'ensemble de la municipalité qui aura lieu dans le stationnement de l'aréna, aux dates suivantes :

1. le 21 mai 2022 de 7h30 à 17h00 ; reporté le 22 mai 2022, en cas de pluie ;
2. le 13 août 2022 de 7h30 à 17h00 ; reporté le 14 août 2022, en cas de pluie.

QUE ce conseil autorise également la vente de livres usagés de la bibliothèque municipale et le lave-o-don, s'il y a lieu, durant ces activités.

QUE ces ventes de garage sont ouvertes gratuitement à tous les propriétaires de la municipalité, avec preuve d'identité. Ces derniers fournissent leur matériel nécessaire : tables, chaises, etc.

QUE ces différentes activités soient annoncées dans un journal et qu'une annonce soit transmise à chaque propriété.

2022-04-082

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CERTIFICAT PROVISOIRE ET DÉCOMPTE NO.2 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ASPHALTAGE RUES MICHEL ET ANDRÉ ET RANGS ROY ET VIENS & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document soumis : Certificat provisoire et recommandation de paiement émis par Dave Williams, ingénieur en date du 24 Mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le contrat à la compagnie Sintra inc. par résolution en mars 2021;

ATTENDU QUE Dave Williams, ingénieur a émis un certificat provisoire et une recommandation de paiement ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE ce conseil accepte et confirme la réception provisoire des travaux de pavage sur
rues Michel, André et rangs Roy et Viens;

QUE ce conseil accepte et autorise le paiement du décompte No. 2 au montant de
45 656,48\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale et greffière-
trésorière à signer le décompte No. 2 et le certificat de réception provisoire des travaux.

2022-04-083

DÉCISION DU CONSEIL – AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ / AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NO. 2021-12-218.

ATTENDU QUE ce conseil a adopté antérieurement la résolution no. 2021-12-218
concernant l'affectation du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé
affecté et qu'une erreur est survenue concernant le montant indiqué pour la
construction du centre communautaire;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, par la présente, amende la résolution no. 2021-12-218 concernant
l'affectation du surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté et
remplace le montant indiqué de 40 000.-\$ pour la construction du centre
communautaire par le montant réel de 4 000 000.-\$

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à
signer tout document à cet effet.

2022-04-084

AUTORISATION DU CONSEIL - DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE MODULES DE JEUX POUR LE FUTUR PARC DE QUARTIER SUR LA RUE DU DOMAINE.

Document soumis : Description des modules de jeux à acquérir;

ATTENDU QUE la municipalité veut réaliser un parc de quartier sur la rue du
Domaine;

ATTENDU QUE des sommes au budget ont été réservés pour ce projet;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande des prix à deux entreprises pour l'acquisition de
module de jeux pour enfants ;

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 4 mai 2022 à
10:00 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de retenir une ou aucune des soumissions
reçues.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE ET ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport écrit sur les
permis émis au cours du mois de mars 2022.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les
membres du conseil municipal.

2022-04-085

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE MICHELINE CÔTÉ AU 103, RUE JOHNSON, LOT NO. 2 592 798 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT LA MARGE QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE madame Micheline Côté, s'est adressée au CCU dans le but
d'autoriser la distance entre la maison et le garage qui est de 2,8 mètres et entre le
garage et la remise qui est de 1,4 mètres; alors que la réglementation autorise 3
mètres entre chaque bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation
au conseil municipal pour approbation;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à madame Micheline Côté au 103, rue Johnson, lot no. 2 592 798, afin de régulariser la situation et autoriser la distance entre les bâtiments.

2022-04-086

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER DE HUARD EXCAVATION AU 65, RUE AUTHIER, LOT NO. 3 585 090 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE QUI EMPIÈTE DANS LA MARGE AVANT CE QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE Huard excavation, s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser l'agrandissement du garage qui empiète dans la marge avant alors que la réglementation autorise 7 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à Huard excavation au 65, rue Authier, lot no. 3 585 090, afin de régulariser la situation et autoriser l'agrandissement du garage dans la marge avant.

2022-04-087

DÉCISION DU CONSEIL / RECOMMANDATION DU CCU - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : DOSSIER IMMEUBLES CS DION INC., RANG PARENT, LOT NO. 2 592 179 CADASTRE DU QUÉBEC CONCERNANT L'AUTORISATION D'AVOIR UN BÂTIMENT EN FORME DE DÔME POUR UN USAGE COMMERCIAL ALORS QUE LA RÉGLEMENTATION AUTORISE CE BÂTIMENT SEULEMENT POUR UN USAGE AGRICOLE CE QUI N'EST PAS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE Immeubles CS Dion inc., s'est adressée au CCU dans le but d'autoriser un bâtiment en forme de dôme pour un usage commercial alors que la réglementation autorise ce bâtiment seulement pour un usage agricole;

ATTENDU QUE le CCU a accepté ladite demande et a en fait la recommandation au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU QUE le conseiller Alexandre Picard, siégeant aux réunions du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU), a expliqué le dossier concerné aux membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, suite à l'étude et à la recommandation du CCU, entérine l'orientation de ce dernier et accorde une dérogation mineure à Immeubles CS Dion inc. pour autoriser un bâtiment en forme de dôme pour un usage commercial alors que la réglementation autorise ce bâtiment seulement pour un usage agricole



2022-04-088

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ACCEPTATION ET AUTORISATION DU CONSEIL / TARIFS CAMP DE
JOUR ET SALAIRE/ SAISON ÉTÉ 2022**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, culture et vie communautaire;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Nathalie Simard, autorise les tarifs d'inscription demandés aux parents, le salaire des animateurs ainsi que des aides-animateurs pour le camp de jour et entérine les coûts nécessaires tels que spécifiés pour le budget nécessaire.

2022-04-089

**DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT DE AMÉLIE BOUDREAU-
BÉDARD AU POSTE DE COORDONNATRICE SPORTS ET CULTURE &
PÉRIODE DE PROBATION**

Soumis au conseil : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de loisirs, madame Amélie Boudreau-Bédard. Cette dernière aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, elle sera engagée en permanence par la municipalité.

2022-04-090

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL DES CAMPS
DE JOUR / SAISON ESTIVALE 2022**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs sports, culture et vie communautaire;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel des camps de jour selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, culture et vie communautaire, et ce, pour la saison estivale 2022.

2022-04-091

**DÉCISION DU CONSEIL – ENGAGEMENT DU PERSONNEL / JEUX
D'EAU 2022**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division service loisirs sports, culture et vie communautaire;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise l'engagement du personnel pour les jeux d'eau selon le rapport soumis par Nathalie Simard, chef de division service loisirs, sports, culture et vie communautaire ; et ce, pour la saison estivale 2022.

2022-04-092

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS DE LA FÊTE
NATIONALE 2022 / DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION &
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Soumis au conseil : Rapport de Jessica Lapointe, coordonnatrice aux loisirs et événements ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil demande une subvention d'aide financière pour la tenue de la Fête Nationale 2022 et que madame Jessica Lapointe est chargée de transmettre ladite demande à l'organisme concernée.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

QU'également, par la présente, ce conseil demande un Permis de Réunion, pour la Fête Nationale et autorise le paiement de la somme nécessaire.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire-suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentent peuvent poser des questions.

2022-04-093

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

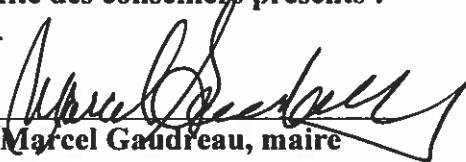
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20 h 26.


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée

